

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal
N°2019-017
BATIMENT DE SERVICES DU
CHAZELET**

Séance du : 8 avril 2019

Date de convocation : 27 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le huit avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE, Sylvie MATHON, Roland JACOB, Régis JOUFFREY, Florence GAILLARD

Pouvoirs de Bruno GARDENT à Régis JOUFFREY et de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Jean-Louis FAURE

Il s'agit de la création d'un « bâtiment de services », dédié à l'exploitation des remontées mécaniques du Chazelet sur la commune de la Grave. Ce dernier sera constitué d'un atelier, d'un poste de commande télési, d'un espace de stockage, d'un garage à dameuse et la mise en place de toilettes publiques ouvertes toute l'année. Bâtiment réversible été/hiver.

Le plan de financement 2018 a été élaboré à partir d'un estimatif qui arrêta le projet à 130 000.00 € HT. La mise en marché public, conclut à un montant des travaux à hauteur de 144 150.00 € HT.

L'ensemble des demandes de subvention n'ont pas été acquises sur 2018. C'est pourquoi, le dossier fait l'objet d'une nouvelle demande auprès de la région PACA au titre du FRAT 2019 (sur le montant des travaux connus, soit sur 144 150.00€ HT).

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement.

Voir plan de financement en annexe

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- Approuve l'acte d'engagement à destination de la Région Sud PACA au titre du FRAT ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre SEVREZ, Maire de la commune, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à inscrire le projet au budget 2020 ;
- S'engage à respecter les codes des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :